

Image not found or type unknown



Congé d'un des deux titulaires du bail

Par **BOLLON**, le **31/01/2010** à **22:00**

Bonjour, rnj'ai signé un bail avec une personne, nous nous somme séparés mais monsieur ne veux pas quitter le logement. je voulais savoir si j'envoie une lettre recommandée avec AR pour signifié que je donne le congé de l'appartement pour ma personne, cette lettre sera uniquement signé de ma main vu que monsieur ne veux pas signer cette lettre. Mon congé sera t-il valide ? si monsieur ne paye pas son loyer peux t-on se retourner contre moi? rnmerci d'avance pour vos réponsesrncordialementrnMelle BOLLON